



**SOPRAGGLO**  
LONGROY

9 Route de Blangy  
76260 LONGROY  
Tél : 03 22 60 21 17 Fax : 03 22 60 21 15

Bon No : <b>002901837</b>	1ere Gachée : 11:08 (1) Quantité : 3.75 m3	Date : 12/12/2025 bpe2405274619	Zone : ZONE 00	
Client : SOPAGGLO SOPRAGGLO LONGROY 76260 LONGROY		Chantier : SC	Véhicule : SC LONGROY SOUS CENTRALE LON	
			Chauffeur : SC SOUS CENTRAL	
			Transport :	
			CONSEILS DE SECURITE:	
ARRIVEE CHANTIER convenue	DECHARGEMENT debut	DEPART chantier	RETOUR centrale	ATTENTE
15:23				00:00
		Quantite Origine : 1.00 m3	XI:irritant	
		Quantite Restante : 0.00 m3	en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures	
		Livree Reelle : 3.75 m3		
Code Formule SOPRABLOC	Désignation(6)(8) BPS NF EN 206 A2/CN	Certification	Classe d'exposition(3)	Classe chlorure
				Consistance(7) S4 (160 à 210 mm)
				Dmax 22
Ciment(type et classe) CEM I 52.5 R CE NF		Additions(type)	Dosage(C+Ka)(5) 273	Résistance caractéristique(4)
Appellation commerciale : C25/30 XF1(F) D22 S4 I 52 R		Carac. complementaire :		TEMPERATURE : 8°C
Propriétés spécifiées :				
SERVICES		ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE
		SPHRE 3000 0.9 % AD 100 0.6 %		Nom: Signature du client:
Ajout d'ingrédients sur chantier(9): Type et quantité: Demandeur:		Signature:		

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cubes.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non